



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

## chèque emploi service

Question écrite n° 106788

### Texte de la question

M. Dino Cinieri demande à M. le ministre des petites et moyennes entreprises, du commerce, de l'artisanat et des professions libérales de bien vouloir lui faire connaître le nombre d'entreprises ayant adhéré à ce jour au chèque emploi TPE ainsi que les perspectives prévisibles de développement de cette mesure.

### Texte de la réponse

Au 2 novembre 2006, l'Agence centrale des organismes de sécurité sociale (ACOSS) a comptabilisé 38 461 adhésions au dispositif chèque emploi très petites entreprises (CETPE), chiffre en progression constante depuis plusieurs mois. Le chèque emploi TPE permet, pour les entreprises employant entre 1 et 5 salariés, de simplifier considérablement les formalités liées à l'emploi des salariés : contrat de travail, déclaration d'embauche, calcul et déclaration des cotisations sociales, production du bulletin de paie sont regroupés dans un seul service. Il convient d'analyser le chiffre des adhésions au regard de la cible prioritaire du dispositif, constituée par les entreprises qui effectuent elles-mêmes leurs déclarations d'embauches et de cotisations sociales, sans avoir recours aux services d'un prestataire ou d'un conseil. C'est en effet sur ces entreprises que pèse le plus la complexité administrative des déclarations liées à l'embauche. Lancé le 1er septembre 2005, ce nouveau service peut à présent faire l'objet de retours d'expérience qui ont permis d'améliorer certaines fonctionnalités du dispositif. Ces améliorations seront poursuivies afin de renforcer encore l'attractivité du CETPE et son efficacité pour les TPE.

### Données clés

**Auteur :** [M. Dino Cinieri](#)

**Circonscription :** Loire (4<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 106788

**Rubrique :** Emploi

**Ministère interrogé :** PME, commerce, artisanat et professions libérales

**Ministère attributaire :** PME, commerce, artisanat et professions libérales

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 10 octobre 2006, page 10527

**Réponse publiée le :** 16 janvier 2007, page 615